



LA LETTRE DU CONSEIL MUNICIPAL VALIDATION DES COMPTES 2018 : NOUS ABORDONS SEREINEMENT L'AVENIR

Chères Saint-Leusiennes,
Chers Saint-Leusiens,

Il y a des moments de vérité au sein d'une collectivité, l'examen des comptes de la Ville en est un.

Le dernier Conseil municipal a examiné les comptes 2018 de Saint-Leu **et les chiffres parlent d'eux-mêmes.**

Notre mandature se décline en deux phases.

Depuis 2008, nous avons beaucoup investi, plus de 100 millions d'euros et ce, afin de :

- Rattraper le retard en équipements sur notre territoire. (réalisation de l'école Mario Hoarau, médiathèque de La Chaloupe...)
- Mettre aux normes nos réseaux (eaux, voiries diverses ...).

Depuis 2017, des efforts conséquents ont été consentis en matière de gestion.

Cette stratégie se traduit par des résultats positifs pour tous les budgets, une épargne confortable ou encore une capacité de développement améliorée.

Sur le plan financier, **c'est donc plus sereinement que la Ville de Saint-Leu regarde l'avenir.**



Pour rappel, **plus de 50 millions d'euros d'investissements sont prévus au service du développement de notre territoire. Ce programme comprend notamment :**

- La sécurisation aux abords de l'école des Camélias,
- L'extension de l'école Peyret- Forcade,
- La fluidification de la traversée de Piton Saint-Leu
- Ou encore, Les travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et d'eaux usées ...

En matière économique, le TCO lancera, dès cette année, les travaux d'extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux et la réhabilitation du Port de Saint-Leu.

Les comptes 2018 de notre Ville démontrent qu'en plus de parler d'avenir, nous le préparons dès aujourd'hui et de façon responsable.

Bonne lecture à vous,

Bruno Domen, Maire de Saint-Leu

● 50 millions d'euros d'investissements en programmation dès 2019 : une dynamique de développement concrète

Le budget de la Ville se répartit en sections Fonctionnement et Investissement

La section Investissement correspond aux dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours)

A Saint-Leu, la répartition des investissements reflète des choix prioritaires en matière d'amélioration de la vie quotidienne des administrés.

Pourcentage en investissements par secteur

Gestion des Eaux Usées : 16%

Logement et aménagement : 16,4 %

Ecoles et amélioration du cadre de vie des enfants scolarisés : 20%

Autre structures d'équipement et Voiries et Réseaux Divers (cimetières, salles polyvalentes Cap Lelièvre et Grand Fond, terrain multi-sport) : 28%

Potabilisation et adduction à l'Eau Potable : 31%

Les chiffres présentés sont la contraction entre les résultats de fonctionnement et d'investissement de chaque budget

● Le compte administratif

Le compte administratif de la commune est un document présenté par le Maire au Conseil municipal pour approbation. Ce document reprend, pour l'année écoulée, toutes les recettes et les dépenses de la section fonctionnement et investissement du budget de la collectivité.

Le Conseil municipal est tenu de se prononcer sur les comptes avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

● Les différents budgets de la Ville

En plus du Budget principal, la Ville de Saint-Leu disposait, au 31 Décembre 2018, de cinq budgets annexes définis comme suit : Eau potable, Assainissement des eaux usées, SPANC, Pompes funèbres et Lotissement Madiel.

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2018 EN € POUR CHAQUE BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

525 533



EAU POTABLE

3 254 236



EAUX USÉES

1 163 236



POMPES FUNEBRES

1 758



SPANC

1 267



LOTISSEMENT MADIÉL

1 375 407



TOTAL

6 321 440





Un résultat budgétaire illustrant les efforts consentis

Depuis 2017, la collectivité a suivi les recommandations de la Chambre régionale des comptes en rationalisant les dépenses de gestion courante et en clôturant les investissements en cours avant d'entamer un nouveau programme d'équipements. Cette stratégie commence à porter ses fruits et les comptes 2018, adoptés en séance, le prouvent :

La baisse de l'encours de la dette et l'augmentation de l'épargne brute entraînent une nette amélioration de la capacité de désendettement qui passe de 29 à 7 ans.

Un résultat de clôture positif sur tous les budgets et un résultat de clôture consolidé de 6 321 441 €

Une épargne brute confortable à hauteur de 6 386 450 €

Une épargne nette positive : 1 864 195 €

Une baisse de l'encours de la dette (pas d'emprunt contracté en 2018)

Une trajectoire financière respectée

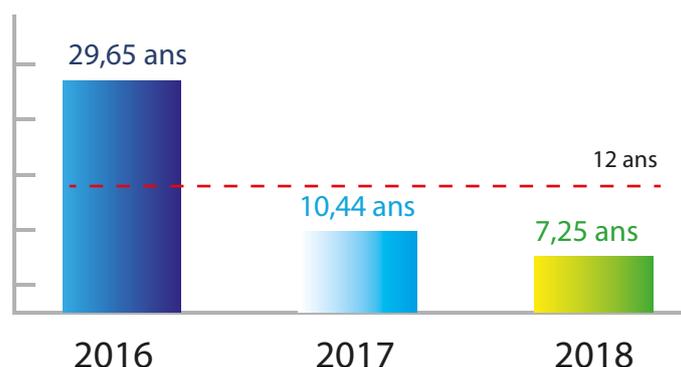
De 2014 à 2017, la collectivité a investi massivement ; plus de 100 millions d'euros. À partir de 2017, l'objectif a été de revenir à des ratios financiers plus confortables afin de préparer l'avenir. Ainsi à partir de 2019, un nouveau programme d'investissements peut être lancé.

Capacité de désendettement : c'est le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Ce qu'il faut retenir

Une baisse de près de 10 % de l'encours de la dette

Une amélioration de la capacité de désendettement passée de 29,65 ans en 2016 à 7,25 ans en 2018



● Approbation du Plan Local de l'Habitat du TCO

Ce plan a pour objectif, sur les six prochaines années, la construction sur le Territoire de la Côte Ouest de 10 800 nouveaux logements, dont 5 050 logements locatifs sociaux.

L'effort engagé dans la lutte contre l'insalubrité est conforté avec la réalisation à venir de 1 200 logements dans le cadre des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre. L'élaboration de ce document tient compte du Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur. Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville devra être compatible.



● Réadaptation du Plan de Prévention des Risques (PPR)

Le Conseil municipal a validé le projet de PPR relatif aux phénomènes de recul de trait de côte et de submersion marine. Le rapport, présenté par les services de l'État, évoque les risques littoraux auxquels notre territoire est confronté (érosion, houle, ...). Le but est de délimiter les zones exposées et d'y réglementer l'utilisation des sols. Ce document sera soumis à enquête publique et une fois définitivement approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Saint-Leu.



● Élection de M. Bertrand Maillot, nouvel adjoint



C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal a élu Bertrand Maillot, Adjoint de la Ville de Saint-Leu.

Le Maire a salué l'engagement quotidien de Bertrand Maillot au service de la population notamment des habitants de La Chaloupe.

C'est avec émotion que le nouvel adjoint a remercié l'ensemble des élus pour leur confiance et s'est dit honoré de servir les Saint-Leusiens au sein de cette équipe municipale.



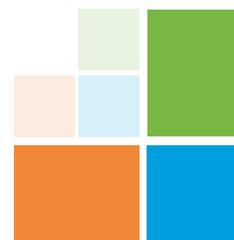
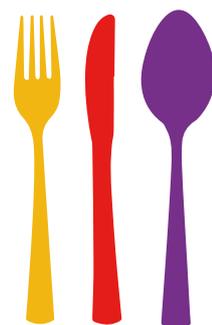
● Aide financière pour un voyage d'étude

Les élus ont validé l'octroi d'une aide exceptionnelle à l'école Mario Hoarau afin de boucler le budget nécessaire au financement d'un voyage pédagogique à l'île Maurice de 35 élèves de deux classes de CM1/CM2 et ULIS. L'objectif du déplacement est de permettre aux jeunes de découvrir le patrimoine des Mascareignes ainsi que la faune et la flore de l'île sœur.

● Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire

Afin de s'adapter à diverses évolutions et contraintes, deux grandes modifications ont été apportées au règlement de la restauration scolaire.

La date limite de paiement des frais d'inscription à la cantine pour une année scolaire N/N+1 est fixée au 30 septembre de l'année N. De plus, selon le principe de non-discrimination, les élus ont approuvé la procédure d'accueil des enfants qui suivent un régime alimentaire particulier. Désormais, ils pourront déjeuner à la cantine avec leurs camarades. Leurs repas devront être fournis et livrés par leurs parents à un agent de cantine à la pause de 10h00 et ce, dans le respect de la chaîne du froid.



ÉCOLE



● Ecoles numériques innovantes et Ruralité

Trois écoles sont inscrites dans l'appel à projets lancé par l'État afin de soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles élémentaires des communes rurales : l'école primaire des Camélias, l'école de La Chaloupe-centre et l'école Estella Clain.

L'objectif est de permettre à ces écoles d'accéder à des ressources pédagogiques innovantes et de qualité. Dans le concret, il pourra être développé l'enseignement et l'usage du numérique dans les classes, la formation des personnels enseignants ou encore un programme d'équipement individuel et collectif. Le coût du projet s'élève à 24 000 euros, cofinancé à 50 % par la Ville et 50 % par l'État. La Ville est prête à accompagner les autres établissements lors d'un prochain appel à projets similaire.